

La Gazette de Sorel.

JOURNAL DU DISTRICT DE RICHELIEU.

G. I. Barthe, Rédacteur.

Abonnement \$3 par an

J. Cheveret, Imprimeur.

EXTRAITS De la correspondance du Courrier DES ETATS-UNIS.

L'empereur a prolongé son séjour à Arenenbourg et en Suisse au delà de toute attente.

L'empereur est attendu demain soir ou après demain matin à Fontainebleau.

Quant le chef de l'Etat s'absente, ordinairement on s'inquiète à Paris, sous l'influence d'un sentiment mal défini.

Avant son départ des Tuileries, l'empereur signera le décret qui élève M. Walewski au fauteuil de la présidence du corps législatif.

Vous devez connaître le résultat de l'élection d'Aisne.

Il est depuis quelques jours beaucoup question de décentralisation.

16 a adressé à tous les chefs des anciens partis, en réclamant leur adhésion, un programme de décentralisation qui, à l'autorité du préfet, substitue l'autorité d'une foule de petites assemblées qui avaient toujours été remplies des mêmes hommes.

Aussi, dans un département on verrait un grand propriétaire, un grand usinier être tout à la fois du corps législatif, du conseil général et du conseil cantonal.

Tel qu'il est, avec ses inconséquences si peu démocratiques, le projet de Nancy a réuni les adhérents de gens d'opinions diamétralement opposées.

Il y a en France tout un camp qui engendre des améliorations que le gouvernement introduit dans la chose publique et qui à la prétention de les dévancer ou de les rendre meilleures.

Les fêtes en l'honneur de la flotte anglo-française, auxquelles j'ai en le bonheur d'assister, ont été magnifiques à Cherbourg et à Brest.

grands navires cuirassés, à part les diners officiels du ministre et du vice-amiral, s'étaient partagés l'honneur de traiter à bord les officiers anglais.

Elle même fièvre de sympathies se traduisait par des expansions cordiales et vives; je l'ai retrouvée au bal, dans les salons admirables de l'hôtel de ville, édifice très laid à l'extérieur et d'en ensemble de beautés décoratives à l'intérieur tout à fait surprenant.

Pour ma part, malgré la noirceur de son teint, Brest me plaît mieux que Cherbourg; elles se ressemblent au moins, c'est-à-dire qu'elle est réellement ville maritime: la suite s'attache à ses murailles; ses pavés sont glissants, viçeux; on y respire un arôme de gondron, un parfum salin et comme un baume de cordages pourris à la manœuvre.

Cherbourg, c'est la ville régulière bien bâtie à la moderne et nonchalante; qui dirait qu'elle a un des plus vastes ports du monde, qu'elle est le boulevard nord de la France et que l'aspect de ses dômes fait frissonner Albion sous ses brouillards et dans son île.

Mais la Providence qui a l'attention, comme disait Calino, de faire couler les grands fleuves auprès des grandes villes, a voulu donner à cette cité sans personnalité une anse de 3,898 mètres de profondeur sur 7,017 mètres d'envergure, avec une digue ébauchée par le grand roi et réellement faite par un homme qui longtemps put dire à toute force, comme il le dit à l'occar: Tu n'iras pas plus loin; de hautes montagnes ensoleillées, semées de fleurs, de verdure et de villas protégées, s, par des forêts; la Providence voulait lui donner tout cela: Cherbourg n'y aurait pas songé, elle!

On en a donc fait, sinon une personne attrayante (le dire serait payer son hospitalité... chiche par une éducation nautabonde), du moins une personne forte et à craindre! La menace de son puissant protecteur montrant, d'un geste si mauvais,

une conquête à faire ou une ennemie à redouter, ne vaut pas le calme de cette paresseuse dormait du sommeil du lion, qui sait bien ce que sont ses réveils!

Puis je résister à une tentation de faire montre de mon avoir et ne pas citer les paroles d'un tribun anglais, qui, la fièvre de la peur dans les veines, jetai en 1786, un parlement anglais, des prophéties heureusement non réalisées: le contre-poids est dans l'harmonie des lois de la nature!

Et l'Angleterre fortifie ses côtes, comme plus tard elle arma ses rîfle-man. Elle a toujours tiré profit de nos tentatives: plus nous progressions, plus elle chercha à nous distancer.

Néanmoins l'objet des lamentations de Casandre Isidie Brûca a échappé à la sagesse de ses prévisions, et voilà que le bras de la France en se tendant vers Portsmouth et Plymouth est armé... d'une bonne poignée de mains!

La nouvelle d'une émeute à Bucharest, fausse il y a quelques jours, est malheureusement vraie aujourd'hui. La lutte a été relativement assez longue; cela tient à ce que les insurgés se sont retranchés dans une maison appelée l'hôtel Manouk; d'où il n'a pas été facile de les débarrasser.

Les arrestations ont continué naturellement après la répression de la révolte; on cite parmi les personnes incarcérées, M. Alexandre Golese et M. Brailoi. Cette incident a produit par contre-coup une petite émotion à Ems.

Deux autres questions sont à l'ordre du jour à Rome: je veux parler du projet de renforcer l'efficacité de l'armée pontificale, en vue de la retraite du corps d'occupation français, et en second lieu, du différend avec le nouvel empire mexicain.

et cinq nuits le navire, jout des vents et des flots et poussé par un vent violent sud-ouest, avait dévié de sa route.

Malgré les efforts de Robert pour la tenir dans sa cabine, Anna s'échappait souvent à monter sur le pont, et là, appuyée contre un mat, elle respirait son désespoir du spectacle de l'océan et des cieux courroucés.

La mer ne tarda pas à devenir mauvaise, et, dès le second jour de leur navigation, il s'éleva un vent violent dont Anna, déjà tourmentée par le mal de mer, fut fort effrayée.

Elle alla jusqu'à se marier à l'insu de ses parents! Il fallut faire faire bien du chemin à cette jeune fille, élevée dans la crainte du seigneur, pour l'amener là; mais tel est l'entraînement des passions quand on se laisse aller à leur pente fatale, qu'on se trouve inassouviement descendu dans un abîme dont on n'avait pas sondé la profondeur.

pape rencontre toujours, en haut lieu, une opposition, laquelle il faut le reconnaître, s'explique par le raisonnement que font les opposants et que voici:

De deux choses l'une: ou la convention franco-italienne sera loyalement exécutée ou elle ne le sera pas; dans le premier cas, l'armée suffisante, telle qu'elle est, sera suffisante pour le maintien de l'ordre sur le territoire restreint de la papauté; dans le second cas, ce ne serait pas trois à quatre mille hommes de plus qui empêcheraient l'explosion et le triomphe d'un mouvement insurrectionnel soutenu du dehors.

Cette argumentation, je le répète, n'est pas dénuée d'une apparence de fondement; néanmoins, le gouvernement français continue à faire insister auprès du saint-siège pour qu'il prenne à sa tâche, et avec la coarde romaine, un corps composé de volontaires français dont le gouvernement impérial faciliterait la formation, en y détachant même des officiers de l'armée régulière, ce qui engagerait encore davantage sa responsabilité à l'égard de l'exécution de la convention franco-italienne.

Comme, dans la pensée de l'empereur Napoléon, la réalisation de ce projet devait coïncider avec un arrangement financier qu'il ferait accepter par la cour de Florence, cette réalisation, loin d'être une nouvelle charge pour la cour de Rome, amoindrirait singulièrement ses finances.

Les plénipotentiaires mexicains résistent au découragement que semblait devoir élever les difficultés que rencontre leur mission. Leur chef, l'honorable Velasquez de Leon, est apprécié comme il le mérite; néanmoins, je le crains bien, tous ses efforts ne triomphent pas du parti pris par la cour de Rome de ne pas sanctionner certaines mesures adoptées par l'empereur Maximilien contre lesquelles le nonce a si vivement protesté.

Je n'ai pas le courage de vous parler de la convention austro-prussienne et de la question des duchés. Vous le voyez par les journaux. La Prusse triomphe, l'Autriche est humiliée, et les Etats secondaires comptés pour rien.

M. de Geoffroy, premier secrétaire de la légation de France à Washington, vient d'arriver à Paris. Une surprise nous est promise. Il est question d'élever sur la place du Théâtre Français, dans les démolitions de la butte aux Moulins, une statue à... Jeanne d'Arc, qui combattit jadis en cet endroit. Bénis soit d'avance cette statue, si elle peut faire dans le monde et le demi-monde féminin beaucoup de prosélytes.

A propos de Jeanne d'Arc, on pense invinciblement à Voltaire. Beaucoup de gens semblent ignorer que celui-ci

a consacré des pages très éloquentes à Jeanne d'Arc, et que ce génie lumineux ne pouvait commettre l'injustice de dénigrer, en dehors de sa faëctie, la plus belle et la plus noble figure de patriotisme; mais on ne parle jamais que du fameux poëme dont Chateaubriant a dit que c'était un péché immortel.

AUX CULTIVATEURS. RECETTES.

GUERISON DE LA PIQURE, DES GUPES, DES ABEILLES, ETC.

Si l'on en croit certain journal, nous aurions sur nous-mêmes un agent de guérison de la piqûre des guêpes, abeilles, frelons, etc. Contre ces piqûres, jus-à-dors on avait fait une application d'ammoniaque; mais on n'a pas toujours été alicali à sa disposition: Voici qui le peut remplacer; c'est l'application immédiate journalière qui se forme dans l'oreille. Chacun porte son préservatif avec soi et peut l'extraire avec le moindre petit morceau de bois, qui fera l'office de cure-oreille.

TRAITEMENT DU CHARBON.

Ce qu'on appelle ici le charbon n'est point le charbon d'Europe qui tient de la nature du clou on l'on le. Cette maladie est ici caractérisée à priori par un tumeur on gonflement qui semblerait avoir été produit par la piqûre d'un animal vénimeux.

Dès que l'on aperçoit cette tumeur chez un animal, ne fut-elle que la grosseur d'un œuf de pigeon (quelques fois en moins de 2 heures elle a le volume d'une tête d'enfant) cet animal doit être mis à l'air, et autant qu'il se peut, à l'abri des mouches.

On lui met sur la langue le volume d'une paenne de gondron et on froite légèrement le tour de ses narines. Pendant quelques jours on renouvelle cette dose chaque matin.

On fait ensuite un mélange de gondron (de bois) et d'essence de téfé, destinée assez clair pour s'étendre, saux épais pour a maintenir, et on applique une couche aussi épaisse que possible sur la tumeur et sur un espace de deux ou trois pouces tout autour. Cette opération doit être renouvelée deux ou trois fois par jour, jusqu'à complète guérison, c'est-à-dire de trois jours à trois semaines ou même un mois.

Le régime de l'animal consiste en foin sec, donné trois fois par jour, plus d'une pint deavoine et une de son mélangé d'une grande cuillerée à bouche de fleurs de souffre, le tout arrosé et frisé avec un petit pot d'eau,

dans lequel on a fait fondre une cuillérée à bouche de sel de cuisine. D'une quarantaine d'années traités de cet manière, un seul est mort chez un de nos amis, je pense, pour avoir mangé du foin vert.— (Journal de St. Hyacinthe)

On lit dans le Nord de St. Scholastique: ARRESTATION POUR BIGAMIE.

On vient d'arrêter au Lac-Vert, district d'Outaouais, un cultivateur accusé de bigamie. Les circonstances sous lesquelles ce crime avait été commis sont assez singulières.

On nous rapporte qu'un individu portant le nom de Godin demeurait, il y a plusieurs années, à Grenville, district de l'Archevêque, avec son 6. épouse, atteinte d'aliénation mentale. La femme Godin, dans un accès de folie, avait un jour essayé de s'ôter la vie en se coupant la gorge avec un rasoir; à plusieurs reprises, elle avait déserté le domicile de son mari, et c'est à grande peine qu'on parvenait à la retrouver et à la ramener chez elle. C'était toujours vers les bois qu'elle se dirigeait.

Elle disparaît un jour, et toutes les perquisitions possibles furent faites pour découvrir sa retraite, mais sans résultat. On vit la trace de ses pieds nus sur le bord d'une rivière, et on pensa qu'elle s'était noyée.

Godin, après cinq ans de veuvage, songea à prendre une seconde femme. Il se rendit d'abord auprès des autorités religieuses, qui, après l'avoir entendu, lui permirent, dit-il, de se remarier.

Dix années, environ, s'écoulèrent sans que Godin eût à regretter d'avoir convolé en seconde nocce, et il vivait tranquillement avec sa femme, au Lac-Vert, où il demeure aujourd'hui.

Cependant, vers le mois de mai dernier, une pauvre femme, âgée, par courait en mendiant une des côtes de la paroisse St-Jérôme; elle portait avec elle une large pelisse, ornée de plusieurs longtempes, et elle divaguait tellement dans ses discours qu'on s'apercevait de suite qu'elle était folle.

Cette circonstance rappela à certaines personnes connaissant Godin, le malheur arrivé à celui-ci il y a maintes années. On examina attentivement la mendicante et on en vint à la conclusion qu'elle était bien la femme de Godin, dans les premiers enfants reconnaissent parfaitement leur mère: Mais le mari s'y refuse et prétend prouver qu'on fait erreur.

Les autorités judiciaires ont fait arrêter Godin, qui est arrivé ce matin jeudi à St-Scholastique, d'où il est reparti immédiatement pour St-Jerome, afin de comparaître devant M. le juge de paix Prevost, qui a lancé le bref d'arrestation.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant de cette intéressante affaire.

FEUILLETON.

La Gazette de Sorel. du 23 SEPTEMBRE 1865.

Decouverte de l'île Madere.

Joyeux convives que réunit un déjeuner délicat, arrosé de vins recherchés, plusieurs d'entre vous ne se doutent peut-être pas des circonstances dramatiques auxquelles est due la découverte de la fertile colonie qui a donné son nom au célèbre vin de Madere, et où sont cultivés avec un égal succès, les plans du doux Malvoisie.

C'était au commencement du XVIe siècle, alors que le roi Henri V, qui, plus tard, devait être si fatal à la France, inaugurait son règne par une ferme résistance aux envahissements de l'hérésie naissante de Wic'et et par l'exemple d'une sévère réforme dans les mœurs; on remarquait à la cour de ce prince, une belle jeune fille, de l'illustre famille de Dorset, une des plus distinguées du royaume. Le beau d'Anna Dorset fut entouré de

tout le luxe, de toutes les douceurs qui devaient être naturellement le partage d'une opulente héritière; son père était le seigneur de la plus riche province (de toute l'Angleterre; et, plus tard, quand le développement e sa beauté et les soins donnés à son éducation furent fait d'Anna la femme la plus accomplie de son temps, se prétendant à sa main ne manquaient pas.

Parmi eux, on pouvait citer les plus nobles et les plus puissants seigneurs qui combattaient pour elle dans les tournois, où ils la proclamaient la reine de la beauté et la dame de leurs pensées; mais elle n'avait distingué qu'un seul chevalier dont les hommages la touchaient véritablement, et dont elle appréciait la sincérité autant qu'elle estimait la vaillance. Toutefois, quoiqu'il fut noble aussi, le rang et la fortune de sir Robert Macham ne répondaient pas aux prétentions du beau Dorset pour l'établissement de sa fille, et, pour la première fois, il s'opposait à ses desirs d'Anna.

Pourquoi Anna n'avait-elle pas écouté la voix du pieux religieux, directeur de sa conscience encore pure! —Ma fille, lui disait-il, quelque digne que puisse vous paraître l'objet de votre choix, ce choix est imprudent, dès l'instant qu'il ne s'accorde pas avec celui des guides que la Providence vous a donnés; lors même qu'il y aurait, selon vous, beaucoup d'imperfection dans leurs motifs, ils sont les interprètes à vos égard de la volonté divine, et les instruments de Celui qui se sert des passions des hommes pour l'exécution de ses des-

seins. Se soustraire par obstination à la voie si sûr de l'obéissance, c'est compromettre son salut éternel et mériter le bonheur en cette vie; car la bénédiction de Dieu n'est là où l'on sort de la ligne étroite du devoir.

Ces discours faisaient quelque impression sur Anna et elle quittait le père Wilfred bien triste, mais disposé cependant à faire un effort pour se diriger à la volonté paternelle.

Cependant, le duc de Dorset pressait activement l'exécution des projets d'alliance qu'il avait formés pour sa fille, et la duchesse faisait briller à ses yeux la perspective d'un riche trousser et l'éclat du rang qu'elle allait occuper à la cour. Mais déjà accourue à la ussifigence. Anna croyait y attacher peu de prix; et, dédaigneuse de toutes ces splendeurs elle avait plusieurs fois répété qu'elle ne voulait point d'autre époux que Macham.

Elle alla jusqu'à se marier à l'insu de ses parents!

Il fallut faire faire bien du chemin à cette jeune fille, élevée dans la crainte du seigneur, pour l'amener là; mais tel est l'entraînement des passions quand on se laisse aller à leur pente fatale, qu'on se trouve inassouviement descendu dans un abîme dont on n'avait pas sondé la profondeur.

Anna et son mari se préparèrent à quitter l'Angleterre.

C'était vers le beau ciel de l'espagne que se dirigeaient leurs desirs.

Macham avait, à cet effet, traité de leur passage avec un petit bâtiment Espagnol que des opérations commerciales avaient amené en Angleterre et mis en panne à quelque distance de la côte pour attendre les logis, qui le rejoignirent au moyen d'une chaloupe Aussitôt les ancres furent levées et toutes les voiles déployées afin que, par une course rapide, le navire pût échapper à ceux qui ne manqueraient pas de le poursuivre et que, favorisé par une bonne brise, il pût aborder en peu de temps au terme du voyage.

La mer ne tarda pas à devenir mauvaise, et, dès le second jour de leur navigation, il s'éleva un vent violent dont Anna, déjà tourmentée par le mal de mer, fut fort effrayée. Se rappelant alors les malheurs présagés aux enfants rebelles, elle crut voir dans cette bourrasque un premier effet de la vengeance céleste, et dans les éclats de la tempête, elle s'imaginait entendre les échos de la malédiction de son père. De sinistres pressentiments s'emparèrent de son esprit et son sommeil agité ne lui promettait que des rêves effrayants. En vain son époux s'efforçait de la calmer en essayant de faire lire à ses yeux l'épave d'une vie heureuse. Les éléments qu'elle voyait déchainés contre eux lui faisaient trop comprendre que le bonheur ne dépend pas de l'homme et que celui qui, par sa faute, s'est soustrait à sa destinée providentielle, n'est voué lui-même à toutes les conséquences d'une faute irréparable.

Oh! que n'eût-elle pas donné pour pouvoir retourner en arrière! Mais il n'était plus temps. Pendant cinq jours

et cinq nuits le navire, jout des vents et des flots et poussé par un vent violent sud-ouest, avait dévié de sa route. L'inexpérience des marins, qui se voyaient entraînés dans des parages inconnus, ajoutait à l'inquiétude générale. Le vieux pilote secourait la tête, quand on lui demandait ce qu'il pensait de la situation.

Malgré les efforts de Robert pour la tenir dans sa cabine, Anna s'échappait souvent à monter sur le pont, et là, appuyée contre un mat, elle respirait son désespoir du spectacle de l'océan et des cieux courroucés. A la vue de cette femme à l'air égaré, les matelots espagnols se demandaient tout bas si ces passagers, comme autrefois le prophète Jonas, n'attiraient point la colère du ciel sur leur vaisseau. Plus maître de dissimuler ses impressions, Robert n'était point égaré par le moins affectée, car il avait assuré sur sa tête une terrible responsabilité et se voyait impuissant à protéger celle qu'il avait détournée du droit chemin.

Enfin, le ciel sembla se rasseoir, la mer devint plus calme, et l'espérance, cette tenace compagne du cœur humain, reprit sur les voyageurs tous ses droits. Cependant ils ne savaient pas où ils étaient, et ne pouvant reconnaître leur route, mille craintes superstitieuses, produites par l'ignorance cosmographique de cette époque, se mêlaient à une crainte plus sérieuse, celle de la disette qui menaçait de se faire sentir à bord. Trois jours d'une navigation précipitée, entreprise et présumée devoir être plus courte avaient à peu près

épuisé le plu de provisions dont on s'était muni.

La piété des marins se manifesta ordinairement dans les périls, et l'équipage en donna une nouvelle preuve en cette occasion. En attendant d'invoquer Celle que l'Eglise appelle l'Étoile de la mer et le refuge des pécheurs, la jeune femme dont les lèvres suivaient la prière tomba involontairement à genoux, et toutes ses angoisses se fondirent en un torrent de larmes qui soulageaient son cœur oppressé.

L'aurore du lendemain fut saluée par de joyeuses acclamations. Les matelots croyaient apercevoir la terre, chacun se précipita aussitôt sur le pont et bientôt le soleil s'élevait sur l'horizon, vint confirmer cette espérance et dessina nettement le contour d'une côte abrupte. Des montagnes couvertes de forêt, d'arbres au feuillage inconnu, semblaient surgir du sein des eaux dans lesquelles se réfléchissait un ciel du plus bel azur. Un jeune mousse à la vue perçante s'écria que ces arbres produisaient des fruits d'or qu'ils croyait voir suspendus; mais en approchant, on s'aperçut bientôt que ces prétendus fruits étaient des oiseaux dont le plumage ne rappelait aucune des espèces connues en Europe.

Des actions de grâces s'échappèrent de toutes les bouches et chacun proclama avec transport le pouvoir de la prière et la bonté de Dieu qui avait exaucé les vœux de ceux dont la perte semblait imminente. Anna et Robert partageant cet élan général, commentèrent à espérer des jours meilleurs et de la clémence du ciel.

Robert ordonna d'approcher avec précaution pour atterrir, faisant sonder sans cesse de crainte de rencontrer quelque écueil caché; on trouva enfin un endroit favorable connu sous le nom de baie de Macham, et l'on aborda tout aussitôt. Anna manifesta quelque crainte. Personne ne connaissait cette contrée. Personne ne connaissait cette terre. N'était-elle point habitée par des peuples sauvages, n'y rencontrerait-on pas de bêtes féroces? Elle se rassura par degrés en voyant l'aspect riant de la contrée; d'ailleurs la petite troupe possédait quelques moyens de défense, et en mettant pied à terre, appuyés sur des troncs d'arbre qui elle avait couffés au vie, l'épouse de Robert crut en s'avancant au milieu de la plus luxuriant verdure entrer dans un véritable paradis terrestre, où elle allait se remettre des fatigues et des terreurs de la traversée.

III

La chaloupe qui transportait le jeune couple à terre n'amena avec elle que quelques hommes de l'équipage; Macham avait hâte de procurer à sa femme un peu de repos, et cherchait un lieu de campement favorable. A peu de distance de la plage un site charmant invitait à s'y arrêter de préférence; c'était une prairie entourée d'une haie naturelle de rosiers et au milieu de laquelle s'élevait un arbre d'une beauté remarquable, dont personne ne connaissait ni le nom, ni l'espèce: à quelques pas de là, coulait une petite rivière qui ajoutait à l'a-

La Gazette de Sorel.

Samedi matin, 23 septembre 1865

LES INVITÉS DES PROVINCES MARITIMES,

Autant la réception des délégués canadiens aux provinces maritimes a été généreuse et cordiale, autant celle que les canadiens préparent à leur tour aux délégués de nos sœurs colonies paraît devoir être mesurée en comparaison surtout des richesses des habitants des diverses colonies anglaises.

Le Freeman de St. Jean, rédigé par un des ministres du gouvernement du Nouveau-Brunswick parlant de ce sujet dit, entre autres choses: "On voit que les directeurs sont déterminés à limiter la dépense aux \$5,000 votées par la législature.

Et, en terminant, notre confrère du Nouveau-Brunswick se demande: "Quels crimes ont donc commis les Juges de l'île du Prince Édouard, puisqu'on ne leur a pas adressé d'invitations comme à leurs honorables collègues des autres provinces?"

Voici maintenant ce que dit l'Ordre au même sujet:

Nous promettons une cordiale réception aux invités des Provinces Maritimes; du moins, le comité chargé de les recevoir est assez nombreux pour faire les choses. Les cent et quelques membres de ce comité seront bien gauches, si tous les devoirs de l'hospitalité ne sont pas scrupuleusement remplis.

On a fait des calculs par lesquels on s'est à peu près assuré qu'il ne viendrait pas plus de 175 invités, quoiqu'on eût fait au-delà de 250 invitations; ainsi, chaque invité pourra avoir un membre du comité à ses côtés.

Diab!e, c'est de la prodigalité! Une générosité semblable contraste trop avec les détails et les calculs mesquins qui ont été faits par le comité. Si encore on avait eu la prudence de garder ces détails, mais, non, on fait la sottise de les livrer à la publicité. La presse s'en est emparé; ils font le tour des provinces maritimes. Les citoyens de ces pays, qui viennent être si polis par M. Billouesse et son beau-frère M. Armand, sont tombés dans un bien légitime étonnement! Mais la chose était si ridicule qu'on s'est dit: ah, c'est une farce de quelque mauvais plaisant! C'est peut-être ce qui sauvera notre hospitalité compromise. Enfin, la faute n'est pas irréparable. Avec de l'intelligence et de l'entente il faut espérer que la réception faite aux quelques visiteurs que nous aurons, dépassera pas l'Exposition qui promet tant.

Le PAYS-DIT AU MÊME SUJET. — Le "St. John Weekly Freeman" ridiculise le comité chargé d'inviter les visiteurs d'en bas, parce que leur argent à St. Jean (N.-B.) n'est pas chargé d'envoyer les billets gratuits aux invités, mais que ceux-ci doivent aller les chercher eux-mêmes chez lui!

Moyens pratiques de Colonisation.

Nous reproduisons ci-dessous du Courrier le compte-rendu des procédés adoptés par la société de colonisation de St. Hyacinthe. Nos lecteurs verront que l'on a adopté là les moyens pratiques que nous avons si souvent suggérés pour la colonisation de nos terres incultes.

Nous nous permettons encore d'observer que si ces associations étaient à la fois des sociétés de "tempérance et de colonisation," elles auraient un but moral en même temps que patriotique. Cela leur donnerait une teinte à la fois religieuse et patriotique qui assurerait leur existence, car pour nous la religion c'est la nationalité et la nationalité c'est la religion.

Dans ce pays, l'esprit d'association parmi les hommes d'affaires et les capitalistes qui a fait le peuple américain ce qu'il est, n'existe pas, mais l'esprit religieux et patriotique est plus vivace que partout ailleurs.

Séance du Comité de la Société de Colonisation de St. Hyacinthe, tenue le 9 Septembre 1865.

M. le Président occupe le fauteuil.

Après quelques mots de M. le Président, les propositions suivantes sont adoptées.

M. Léonard Boivin, secondé par M. P. Richard propose: "Que dans le but de percevoir plus efficacement le montant des souscriptions des membres de cette société, il soit nommé des chefs de centuriers qui auront le pouvoir d'appointer des chefs de dizaines chargés de collecter les souscriptions; et les chefs de dizaine verseront le montant des souscriptions par eux collectées entre les mains des chefs de centuriers qui en feront la remise au Trésorier de la Société."

La motion est adoptée unanimement. M. E. B. Dufort, secondé par M. J. B. Germain, propose que les messieurs suivants soient nommés chefs de centuriers: le R. V. M. Tétrau, pour le quartier No. 1; M. Louis Gladu père, pour le quartier No. 2; M. Henri Barbeau, pour le quartier No. 3; et M. Alexis Kieher pour le quartier No. 4.

M. A. Maynard, secondé par M. Gougé, propose qu'une circulaire à l'effet de faire un appel aux paroisses du District de St. Hyacinthe pour se joindre à la société de colonisation de St. Hyacinthe, soit envoyée au Curé et au Maire de chacune des paroisses de ce district.—Agréé.

(Pour véritables extraits.) BOUCHER DE LA BRUBÈRE, Secrétaire.

Ci suit le circulaire dont il est fait mention plus haut.

St. Hyacinthe, septembre 1865.

Comptant sur votre zèle et votre patriotisme pour promouvoir les intérêts de la classe agricole de votre pays, la Société de Colonisation de St. Hyacinthe a cru devoir adresser à vous, dans le ferme espoir que vous voudrez bien joindre vos efforts aux siens, et fonder dans votre paroisse, une Société de Colonisation semblable à celle qui vient d'être formée ici, et dont le but, comme vous savez, est d'aider les colons pauvres à s'établir sur les terres de l'Ontario de l'Est, en leur procurant soit des provisions, des outils, ou des grains de semence, pour commencer les travaux du défrichement.

Nous annexons à la présente lettre une copie des Règlements de la Société, ainsi que certaines résolutions du Comité relatives aux moyens adoptés pour la perception des souscriptions annuelles, et qui n'est autre que celui de la société de "la Propagation de la Foi."

Cette association est tout à l'avantage des populations rurales, et nous avons la certitude que vous voudrez bien vous occuper de la chose et vous affilier à la Société de St. Hyacinthe.

Il serait désirable que cette société dans votre paroisse se forme immédiatement, et que les souscriptions soient recueillies aussitôt que possible.

Dans l'attente que les succès couronneront vos louables efforts,

Nous nous souvenons,

Monsieur,

Vos obéissants serviteurs,

A. MALHOT, Président.

BOUCHER DE LA BRUBÈRE, Secrétaire.

CORRESPONDANCES.

Coup d'œil sur la Session.

Québec, 20 Sept. 1865.

Enfin la session du Parlement Canadien est close. A peine vingt membres sont-ils assistés à son entorement!

La plus grande partie de ces MM. ont fui dès qu'ils ont pu empêcher les \$600 prix de leurs rudes... veillées. Ça fait donc \$1,200 par an que coûte

chacun de nos députés. Ça paye, n'est-ce pas? Aussi les candidats se font-ils à foison lors des prochaines élections!

Il n'y aura pour les électeurs que l'embarras... de ne pas choisir! Je vous envoie une longue liste de lois sanctionnées. Pour une session si courte, c'est là beaucoup d'ouvrage en apparence. Mais peut-être pouvons-nous dire; malheur à ceux que la plupart de ces lois indigestes atteindront!

La session était convoquée dans le but de prendre en considération les importants sujets suivants: la concession, les fortifications, le traité de réciprocité, le Nord-Ouest, etc. Cependant tout s'est borné au vote des subsides et à quelques mots d'explications sur la question du Nord-Ouest qui est aussi ajournée. Mais tout n'est pas pour le mieux, puisque les députés s'en retournent la tête plus lourde... du manque de sommeil... et le gousset plus lourd de \$600, car il est prouvé que beaucoup d'entre eux n'ont pas acheté des 30 sous et que le produit de l'échange aura suffi pour défrayer leurs dépenses à Québec. Voilà pourquoi je prétends qu'ils s'en retournent plus lourds... sous le rapport de l'esprit, de gousset... et de la conscience aussi...

Pourquoi pas, puisqu'ils ont pu trouver le moyen de faire durer la session un peu plus de 31 jours, ce qui leur a donné \$600 au lieu de \$180! Badinage à part, il n'y a réellement que la sanction du code civil qui puisse rendre cette session remarquable. Et c'est heureux que nos législateurs n'y ont pas beaucoup touché car ils auraient certainement gâté l'œuvre des codificateurs!

Comment voulez-vous que ces MM. travaillent avec profit, avec la rigueur de vie qu'ils font à Québec. Un député, voyez-vous, ça n'est pas fait pour vivre comme les autres hommes. Ça se couche quand les autres se lèvent pour travailler et vice versa. A six heures du soir ça dîne et soupe en même temps, et quels dîners! Toute la nuit, ça veille et qu'elles veillées! Aussi vers 4 heures du matin, les couleurs sont inconfortables pour la bonne raison que si la nuit les chats sont gris comme dit le proverbe, il en est de même de la plupart de nos députés, de ceux du moins qui ne souffrent pas sur leurs sièges, pendant que M. Holton essaie d'embarasser MM. Galt et Brown en déplaçant habilement quelques chiffres du budget, ce qui fait que M. Galt est obligé de donner beaucoup plus d'explications qu'il n'aurait à le faire — pendant que M. Dorion s'adresse à la chambre sur le même ton et avec la même force d'arguments d'un avocat à la cour de circuit — pendant que M. Sanguin-McDonald simule l'indignation en combattant les fantômes de son imagination farcie de yankee notions; pendant que... M. Moé ou M. Houde... ou M. Gagnon ou enfin trois ou quatre députés de la race supérieure, sont obligés, pour se tenir patriotiquement éveillés, de lancer d'énormes boules de papier à la tête de leurs collègues ce qui, ma foi, est encore moins assumant que ne le seraient leurs discours si bélas! la langue leur démangeait trop...

Qui voilà, chers lecteurs, abstraction faite des personnalités, des chants du coq, des aboiements du bulldog et des autres cris plus ou moins féroces qui remplissent l'enceinte parlementaire, lorsque l'enthousiasme patriotique est à son comble, une idée de ce que sont une de nos séances parlementaires!

Aussi lorsque la plupart de nos députés reviennent dans leurs foyers, grignoter leurs \$600, faut-il être impatient à l'extrême pour raconter au pauvre Baptiste qui paye pour tout ça, comment ceux qu'il envoie en chambre prendre ses intérêts passent leur temps dans la capitale, car non seulement ils prennent les intérêts du pauvre Baptiste, mais aussi un peu de son capital puisque chaque année, le ministre des finances est obligé d'emprunter pour payer les dépenses d'administration. Ça vaut la peine n'est-ce pas, Baptiste, de se battre pendant les élections pour faire triompher tel candidat sur tel autre!

Comme c'est beau la politique canadienne! Aussi, quoi d'étonnant que nos meilleurs hommes fient la vie publique. On serait dégoûté à moins! A peine y a-t-il un seul de nos députés qui, par ci, par là, ose parler en français. Et la plupart de ceux qui sentent le voudraient-ils qu'ils ne le pourraient pas! Au moins, il y a quelques années, on avait l'avantage en chambre d'entendre un bon discours français d'un Loranger ou d'un LaBerge, mais aujourd'hui quand même par exemple M. Moé pourrait parler, il est trop humble d'être prit et de courir pour ôser le tenter, tout d'après ce que les discours qu'il a prononcé l'an passé, qui avait pour thème la buse de la personne a paru dans les journaux. Enfin, mon cher rédacteur, je termine parce que, ma foi, ce que je pourrais vous raconter serait propre à engager les électeurs des campagnes à renoncer à leurs privilèges et à confier les affaires du pays à cinq ou six hommes intelligents et intègres choisis... à la grâce de Dieu.

Toujours est-il que cela contrairait moins cher, que ça éviterait de nombreux scandales et que ça serait moins démoralisateur pour le peuple. Sur ce, mon cher rédacteur, je demeure votre tout dévoué.

BENEDICT.

BENEDICTION D'UNE CLOCHE A ST. ROCH DE RICHELIEU.

M. le Rédacteur,

Une belle et pieuse cérémonie a eu lieu à St. Roch de Richelieu le treize du courant.

Cette nouvelle paroisse qui compte à peine six années d'existence s'est déjà plusieurs fois distinguée par son zèle à concourir dans l'organisation de plusieurs fêtes religieuses qui lui ont fait honneur.

Pour dernièrement, une cérémonie tout importante en elle-même, une bénédiction d'une statue, avait, par une habile et intelligente organisation, emprunté un caractère de grandeur et de solennité qui avait excité l'attention des assistants.

Il s'agissait de la bénédiction et de l'installation de la statue de St. Roch, patron de la nouvelle paroisse.

Ce n'est pas ici le lieu de dire la beauté de cette cérémonie, qui fut rehaussée par le charme de la musique et du chant faits sous l'habile direction des Dames de St. Ours; et durant laquelle un magnifique sermon de circonstance fut donné par le Rév. Messire Bertrand, l'un des pères Jésumites de Montréal.

Qu'il me suffise d'ajouter que la belle statue de St. Roch, dont l'achèvement est dû à la générosité de Madame Hermine de St. Ours, a été installée avec pompe, sur le fronton de l'église en présence d'un grand concours, au milieu duquel se trouvait l'honorable famille de St. Ours, et avec elle, plusieurs autres personnes de qualité qui avaient bien voulu se rendre à son invitation.

Mais cette belle cérémonie n'était pour ainsi dire, que le prélude de la cérémonie encore plus belle qui a eu lieu le treize du courant.

Cette fois-ci, c'est une bénédiction de cloche qui a été faite par le Rév. Messire Fabre, chanoine de l'Évêché de Montréal, en présence d'un immense concours des habitants de la paroisse et des autres paroisses environnantes, qui ont eu à jouir, une fois de plus, de la beauté de cette cérémonie religieuse qui porte toujours dans l'âme du chrétien de douces et saines émotions.

Collectif, plus que toutes les autres fêtes précédentes, avait un caractère plus grandiose de solennité. Les décorations de l'Église, la cloche installée magnifiquement au milieu du Chœur et environnée des honorables Dames et Messieurs qui y figuraient comme parrains et marraines; les respectables membres du clergé qui s'y trouvaient présents, et celle toute compacte qui se pressait et remplissait toute la nef de l'église; tel était l'imposant tableau qui s'offrait aux regards des assistants.

Précedée d'une marche jouée sur l'Harmonium, avec accompagnement du violon, la cérémonie s'ouvrit par la basse messe dite par le Rév. Messire Fabre, pendant laquelle plusieurs morceaux de chant et de musique furent exécutés avec perfection sous la direction des Dames de St. Ours, qui voulurent bien former, pour la circonstance, un chœur de jeunes filles, parmi lesquelles mademoiselle Hall, de Sorel, se fit remarquer par sa douceur et la sagesse de sa voix.

Après la basse-messe, un magnifique cantique précédé du sermon de circonstance, qui fut donné par le Rév. Messire Fabre, qui avec son habileté ordinaire, s'acquitta de cette tâche à la satisfaction de tout le monde.

Il procéda ensuite à la cérémonie de la bénédiction de la cloche qui eut pour parrains et marraines, les dames et les messieurs dans l'ordre tel que suit:

1o. Madame Hermine de St. Ours, Seigneuresse de St. Ours, qui eut pour parrain le Rév. Messire Bélanger, curé de St. Ours. 2o. Madame Des Rivières de Malmaison, qui eut pour parrain, Pierre Lamotte, Ecr., de St. Hyacinthe; 3o. Madame Campbell de St. Hilaire, qui eut pour parrain le Rév. Messire Leclerc, curé de Stanbridge; 4o. Madame Ermatinger, de Montréal, qui eut pour parrain M. Kierzkowski, Seigneur de St. Charles. 5o. Madame et monsieur J. A. Dorion, de St. Ours.

Les messieurs du clergé présents à la cérémonie, furent: Le Rév. Messire Fabre, chanoine de l'Évêché de Montréal, qui après avoir fait le sermon, bénit lui-même la cloche, étant assisté de Messire Dupuy, curé de St. Antoine, et de Messire Chevigny, curé de Contrecoeur, le Rév. Père Kuisiewicz, Supérieur des prêtres de la Résurrection.

Les Rév. MM. Bélanger, curé de St. Ours, Dupuy, curé de St. Antoine, Leclerc, curé de Stanbridge, Lemay, curé de Belœil, Chevigny, curé de Contrecoeur, Hardy, curé du lieu, D. montier, curé de St. Aimé, Durocher, curé de Ste. Victoire, Hardy, curé de St. Mathias, Clément, vicaire de Verchères, et Nicodre, ecclésiastique de St. Antoine.

Le tout se termina par les offrandes généreuses des parrains et des marraines, des MM. du Clergé, des Dames qui composaient le chœur de musique ainsi que d'un bon nombre des assistants qui vinrent déposer leurs dons auprès de la cloche dont les échos cent fois répétés se mêlaient agréablement aux accords harmonieux du chant et de la musique.

Telle est l'esquisse tracé à grand trait de notre fête du 13 courant, qui fut immédiatement suivie d'un magnifique dîner, donné au presbytère, aux frais de Madame Hermine de St. Ours, auquel environ une trentaine de convives étaient présents. Ce n'est pas seulement pour la pré-

sente circonstance qu'il convient de renvoyer à cette honorable dame, une grande part du mérite de tout ce qui s'est fait dans la nouvelle paroisse de St. Roch, dont je ne fais l'écho, pour lui en exprimer toute la reconnaissance.

Des preuves évidentes de l'action divine ont été données, dans l'établissement de la paroisse de St. Roch; dont les différents phases ont été marquées du cachet spécial de la protection de Dieu, qui a exploité, au profit de ses œuvres, les nobles sentiments de l'Honorable famille de St. Ours, à la bienfaisance et à la générosité de laquelle, la nouvelle paroisse doit son commencement, son nom, ses succès, en un mot une grande partie de son existence.

Aussi, St. Roch doit s'enorgueillir de voir que le nom vénéré de son patron, qui lui a acquis si généreusement sympathies, se trouve aujourd'hui, en quelque sorte identifié avec la lère cloche dont le premier nom est celui de Madame Hermine de St. Ours.

Ces deux noms réunis doivent donc être regardés, comme un gage puissant de protection pour la paroisse que Dieu veut ainsi favoriser par des liens aussi irrésistibles.

La première cloche de la paroisse de St. Roch devra donc, désormais faire connaître, au bruit de ses échos, ce n'est sous les bienveillances et généreuses hospices de cette honorable dame qu'elle a commencé et qu'elle se continuera, nous l'espérons avec succès.

Aussi, son nom en s'unissant harmonieusement avec celui de la paroisse, formera un agréable concert qui ne cessera de dire à la postérité, combien la noble famille de St. Ours fut généreuse et bienfaisante envers la paroisse de St. Roch, dont la reconnaissance toujours vivace et sincère suppléera à l'éloignement de ma plume que j'ai laissé glisser, peut-être d'une manière peu délicate, sur un terrain que cependant je n'ai ôté abordé que pour faire mieux ressortir la légitimité des droits que je proclame, et l'opportunité de rendre dans cette circonstance, le tribut de reconnaissance qui est dû à Madame de St. Ours ainsi qu'à ses Demoiselles.

En terminant, je les prie donc de recevoir avec mes excuses, l'hommage de la plus sincère gratitude que je leur dois, d'abord personnellement et celui de toute la paroisse pour laquelle elles ont tant fait.

Mais je crois manquer aussi à la justice et au devoir de la reconnaissance, si je ne profite pas de la présente occasion pour remercier aussi les honorables personnes qui ont bien voulu prendre part à notre cérémonie.

D'abord, je remercie bien cordialement les respectables dames et messieurs qui ont dignement honoré de leur bienveillant concours, et être les parrains et les marraines de la lère cloche d'une paroisse qui n'a d'autre titre à leur faveur que celui de la sympathie que veut lui accorder la famille de St. Ours.

En voulant ainsi rehausser, par leur présence, l'éclat de notre pieuse cérémonie, et nous aider de leurs dons, ils ont acquis un droit tout particulier à la gratitude des paroissiens de St. Roch, qui convergeront, pour leurs noms unis à celui de Madame de St. Ours, un souvenir mêlé de reconnaissance et d'affection.

Les respectables membres du clergé, et en particulier le Rév. Messire Fabre, qui sont venus honorer de leur présence, encourager de leurs sympathies et aider de leurs dons la nouvelle paroisse de St. Roch, ont aussi un droit spécial à notre gratitude.

Le chant et la musique qui ont contribué par beaucoup à rehausser la solennité de notre fête, méritent aussi une grande part de cette gratitude qui est due particulièrement aux Dames de St. Ours qui en ont été les principales actrices.

Leur bienveillante coopération, dans cette circonstance, a, une fois de plus, augmenté envers elles ma dette de reconnaissance à l'acquisition de laquelle, je les prie de recevoir mes plus sincères remerciements.

En un mot tout ce bienveillant concours de personnes, tout à la fois si nobles et généreuses est pour la paroisse de St. Roch un dédommement des sacrifices que nous nous sommes imposés. Il est un sujet de gloire et un puissant encouragement qui nous fait oublier les peines du passé, allège le fardeau du présent et nous donne foi dans les succès de l'avenir.

Enfin, je termine en sollicitant la plus grande indulgence pour ce faible tribut de reconnaissance que je vous prie de recevoir favorablement, pour une dette que je me sens incapable d'acquitter parfaitement.

Veillez cependant me permettre d'espérer que vos bienveillantes sympathies seront toujours accordées à la jeune paroisse de St. Roch qui est la sœur et la plus jeune sœur de toutes les belles et magnifiques paroisses qui bordent si agréablement les deux rives du Richelieu, et qui, par leur heureuse disposition, semblent se joindre amicalement la main.

Puisse cette raison de confraternité, jointe à vos honorables faveurs être pour nous un gage de paix, bonheur et de prospérité.

UN PAROISSIEN.

s'est rendu, avec les cérémonies ordinaires, à la Chambre du Conseil Législatif du Parlement. Les membres du Conseil Législatif étant assemblés, il a plu à Son Excellence d'y requérir la présence de l'Assemblée Législative, et cette Chambre s'étant rendue, les Bill suivants ont été sanctionnés au nom de Sa Majesté par Son Excellence le Gouverneur Général, savoir:

(Nous retranchons de cette liste les actes qui n'ont pas un intérêt général ou qui ne s'appliquent pas au Bas-Canada.)

Acte pour permettre aux subains de transmettre et recueillir des immeubles en cette Province par succession.

Acte pour incorporer la Caisse de Bienfaisance de l'Empereur, section St. Jacques de la Cité de Montréal.

Acte pour incorporer les Sears de l'Assomption de la Sainte Vierge de la paroisse de St. Grégoire.

Acte pour amender le chapitre quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant l'Instruction publique.

Acte pour prolonger le délai fixé pour l'achèvement du chemin de fer de Brockville et Ottawa, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer l'Union St. Henri des Tanneries des Rollands de la paroisse de Montréal.

Acte pour amender le chapitre soixante-et-quinze des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant la division du Bas-Canada en comtés, en tant qu'il rapport aux comtés de Rimouski et Gaspé.

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte qui établit des dispositions spéciales concernant les deux chambres du parlement provincial.

Acte pour amender l'acte vingt-sept Victoria, chapitre onze, concernant la perception des contributions scolaires.

Acte pour assurer aux femmes et aux enfants le bénéfice des assurances sur la vie de leurs maris et de leurs parents.

Acte pour amender l'acte intitulé: Acte concernant les tours de comtes.

Acte pour incorporer la maison de refuge de Sainte-Brigitte, de Montréal.

Acte concernant le Code Civil du Bas-Canada.

Acte pour expliquer certaines dispositions des actes d'incorporation de la Cité de Montréal, et pour d'autres fins.

Acte pour incorporer la "Compagnie Anglo-Canadienne pour l'exploitation des mines (responsabilité limitée)."

ladies contagieuses dans certaines stations navales et militaires en cette province.

Acte pour amender le chapitre soixante-deux des Statuts Refondus du Canada et pour mieux régler la pêche et protéger les pêcheries.

Acte pour amender de nouveau l'acte concernant la milice.

Acte pour étendre et amender les actes concernant les travaux publics en ce qui se rattache aux travaux relatifs à la défense de la Province.

Acte pour appliquer l'acte pour imposer des droits sur les billets promissaires et lettres de change à tous billets et lettres de change quel qu'en soit le montant, et pour amender autrement le dit acte.

Acte pour incorporer l'Institut canadien français de la Cité d'Ottawa.

Acte pour amender la trente-neuvième section du chapitre trente-sept des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, concernant l'authentification des certificats de décharge, exécutés devant témoins.

Acte pour amender l'acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le harre de Montréal.

Acte pour amender l'acte municipale refondu du Bas-Canada.

Acte pour pourvoir de nouveau au creusement du chenal à navires entre Montréal et Québec.

Acte pour amender le chapitre 88 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada, intitulé: "Acte pour Sauvegarder les droits de corporation et en assurer l'exercice."

Acte pour amender le chapitre 63 des Statuts Refondus du Canada, concernant les Compagnies à fonds Social, manufacturières et autres.

Acte pour autoriser la formation de compagnies, ou association coopératives ayant pour but d'exploiter, en commun une industrie.

Acte pour déclarer valides certaines ventes de terre dans le Haut-Canada.

Acte pour amender l'acte concernant les contributions des contribuables.

Acte pour amender le chapitre dix des Statuts Refondus pour le Bas-Canada concernant les serments et sociétés illicites.

Acte pour pourvoir à la nomination de Commissaires pour s'enquérir des affaires de la Caisse d'Economie de St. Roch de Québec.

Acte pour régier les qualifications des médecins et chirurgiens pratiquants dans le Haut-Canada.

Acte pour amender le chapitre 19 des Statuts Refondus pour le Haut-Canada concernant les Cours de divisions.

Alors, l'honorable Orateur de l'Assemblée Législative a adressé la parole à Son Excellence le Gouverneur Général, comme suit:

PLAIE A VOTRE EXCELLENCE,

Parmi les mesures qui ont engagé l'attention du Parlement durant cette session, le premier rang doit être assigné au bill relatif au Code Civil du Bas-Canada. Ce Code fait le plus grand honneur à l'habileté et au savoir des codificateurs, et vaudra certainement à la jurisprudence du Bas-Canada l'approbation distinguée des savants juriconsultes de l'étranger.

D'autres Billes à l'effet d'améliorer la loi, dans le Haut-Canada, pour rendre plus sûrs les titres des immeubles, — concernant la propriété et les fidéjussurés, — concernant l'enregistrement des instruments relatifs aux terres — qui ont été passés par la Législature, ne manquent point, dans leur mise à exécution de favoriser grandement les intérêts ruraux dans cette section du pays.

Comparé au nombre des Billes publiques, celui des Billes privés qui ont occupé l'attention de la Chambre pendant cette session est très-considérable.

L'avancement des entreprises agricoles et commerciales, l'encouragement de l'industrie manufacturière et le développement des richesses minérales, qui sont enfoncées dans toutes les parties de notre sol, sont des choses d'une importance vitale pour le public, en général. Le nombre toujours croissant, depuis quelques années, de pétitions demandant la passation de Billes privés, est indubitablement un indice certain de la prospérité croissante du pays, de l'accroissement de ses ressources, du progrès des entreprises industrielles, et qui augure bien de la prospérité du pays à l'avenir.

Les dépêches importantes qui ont été soumises au parlement, par ordre de votre Excellence, concernant la confédération des Provinces de l'Amérique du Nord Britannique, contribueront sans doute à éclairer l'opinion publique dans ce pays sur les questions importantes auxquelles elles se rapportent. Bien que le temps ne soit pas encore arrivé de légiférer de nouveau sur ce sujet, on doit néanmoins espérer avec confiance que les discussions qui ont eu lieu au parlement durant la présente session auront pour effet de favoriser l'accomplissement de ce grand projet, du succès duquel dépend entièrement l'avenir de l'Amérique du Nord Britannique.

J'ai maintenant l'honneur de présenter à la sanction de votre Excellence un Bill intitulé:

Acte pour octroyer à Sa Majesté certaines sommes d'argent nécessaires pour subvenir à certaines dépenses du gouvernement civil, et à certains autres besoins du ressort du service public, pour l'année fiscale expirant le trentième jour de juin, mille huit cent soixante-et-six.

PROCÉDÉS DU CONSEIL DE VILLE.

Sorel, 11 Sept. 1865.

Présents: — Son Honneur le Maire, au Fauteuil, Messieurs les conseillers Hayden, Gaultier, C'ébassa et Drolet.

Le Procès-Verbal des précédés de la dernière séance est lu et confirmé.

Chambre du Conseil Législatif.

Québec, 18 Septembre 1865.

Aujourd'hui, à Trois heures, Son Excellence le Gouverneur Général

Requête et Lettre.

Présentée et lue une requête ou mémoire de la part du Sec. Tres. relatif à la définition des limites de la Ville, et au bon usage d'icelle, et signalant la nécessité de pourvoir le Bureau d'un plan.

Présentée et lue une lettre de Mr. O. Généreux, locataire de partie du lot L, par Bail de La Corporation, se plaignant d'une épiétiation sur le terrain loué, de la part du propriétaire du lot No. 210, qui l'avoisine.

Son Honneur le Maire soumet au conseil, une lettre reçue du Sec. Provincial contenant un mémoire de diverses suggestions des mesures sanitaires qu'il est prudent d'adopter pour la prévention des maladies épidémiques.

Marchés. Les états des collections sur les marchés pendant Août dernier sont mis sur la table. Ces états se résument comme suit.

Marché Principal..... \$167.40 à Foins et à Bois... 9.82

Renvoyés au comité des marchés. La requête au mémoire du Sec. Tres., est laissée sans considération jusqu'à la prochaine séance.

Le conseiller Hayden, suggère, qu'il serait désirable que le livre tenu par le clerc du Marché Principal, dans lequel il est tenu d'après les règlements d'enregistrer les infractions aux statuts qui régissent le dit marché, soit produit devant le Conseil. Ordonné que le dit livre soit produit à la séance suivante.

Motion. Sur motion du conseiller Crébassa, secondée par le conseiller Drolette, la lettre de M. Octave Généreux, est référée au comité des Finances, avec instruction de faire rapport au plus prochain jour possible.

Résolu sur motion du conseiller Drolet, secondée par conseiller Crébassa. Que les demandes filées par diverses personnes au Bureau du Sec. Tres., pour la révision du Rôle de Cotisation, dont le terme de Dépt vient d'expirer, soient prises en considération à la prochaine séance hebdomadaire; que le Sec. Tres. ait instruction de notifier par écrit telles personnes, d'avoir à comparaître le dit jour avec toutes preuves qu'elles auront à produire, et qu'après le conseil entendra et décidera sur les dites demandes; que Messieurs les Assesseurs de cette ville soient réunis d'assister à la dite assemblée; et de plus que le rôle de cotisation soit produit devant le conseil à la dite séance.

Il fut ensuite résolu sur motion du conseiller Hayden, secondée par le conseiller Gauthier: Que le conseil approuve et sanctionne en tant que besoin est, ou peut être, le paiement du compte de M. J. McLaren se montant à la somme de \$89.50 pour l'achat d'un Tovar neuf pour la Pompe, approuvé le dit compte, sous condition que certain déduction serait faite en cas de surcharge, selon Rapport du comité du Feu, adopté à la séance du 28 ult. tel déduction ayant été faite; et que le conseil approuve en même temps la traite ou chèque tiré sur la banque, signée telle qu'établi, au montant susmentionné, dans le but d'acquitter le compte ci-dessus. Et le Conseil s'ajourne à mercredi, le 13 Sept courant, à 7 heures du soir. 18 Sept, 1865.

Présent Son honneur le Maire, au Fautenil, MM. Les Conseillers Hayden, Gervais, Crébassa, Drolet et Beau chemin. Le Procès Verbal des procès de la dernière séance est lu et confirmé.

Lettre.

Son honneur le Maire informe le Conseil qu'il a reçu une Copie de la charte et des Règlements de la Cité de Montréal qui accompagnent une lettre de Mr. Chs Glackmeyer, Greffier de la Cité, offrant la dite copie de la part du Maire et de la Corporation de la Cité.

Résolu sur motion du Conseiller Crébassa, secondée par le Conseiller Hayden: Que les remerciements de ce Conseil, soient offerts à Son Honneur le Maire et à la Corporation de la Cité de Montréal pour le cadeau d'une copie de la Charte et des Règlements de la Cité de Montréal qui accompagnent la lettre de Mr. le greffier Chs Glackmeyer, sous la date du 11 courant, présentée et lue à cette assemblée.

Rôle de Cotisation

Le Sec. Tres. informe le Conseil que toutes les personnes qui ont demandé la révision du Rôle de Cotisation, ont été notifiées de Comparaitre, à cette séance, avec les preuves qu'elles entendent produire.

Les demandes ainsi faites sont produites par le Sec Tres et mise sur la table. Diverses personnes qui se considèrent lésées par des estimations portées au dit Rôle, ont été entendues et entendues ainsi que leurs Témoins mais le Conseil réserve sa décision, et s'ajourne et continue la considération de toutes demandes, comme suit.

Résolu sur motion du Conseiller Crébassa, secondée par conseiller Beau chemin: Que vu le grand nombre de plaintes contre l'évaluation des propriétés de la présente année, nécessaire un ajournement afin de pouvoir enquêter de toutes ces plaintes et y faire droit, ce Conseil s'ajourne conformément au disposition de la loi à cet égard, à un jour ultérieur pour continuer la révision du rôle savoir à mercredi prochain à 7 heures du soir.

LES CAUSES DU CHOLERA.

Dans une récente réunion des délégués consulaires à Alexandrie, Colucci Bey, président du département sanitaire en Egypte, a lu un remarquable rapport sur les causes de l'origine du choléra. Selon ce document, l'épidémie est le résultat du pèlerinage de la Mecque. En effet, le Kurban-Bairam ou fête du sacrifice qui est l'objet du pèlerinage, réunit dans la cité sainte de 7 à 800,000 pèlerins accourus des points les plus divers. La manière de vivre irrégulière, le défaut de propriétés des pèlerins et le caractère mouillé du climat, ont fait mourir un grand nombre qui ne sont entrés que d'une manière imparfaite, sans que les pelées de sable promptement déplacées par le vent du désert, de sorte que l'air se trouve infecté par de nombreux cadavres. A ces misères se joignent les épidémies de choléra qui résultent des débris d'environ 2 millions de moutons sacrifiés à la divinité, car le plus pauvre pèlerin est tenu d'en offrir au moins un. La chair est mangée par les fidèles; mais le sang, les entrailles, les os, et même la peau se décomposent sous un soleil brûlant de sorte que des épidémies meurtrières en sont une conséquence nécessaire.

Ainsi dans l'année courante le Kurban Bairam, tombant au mois de mai, l'épidémie s'est manifestée avec une telle violence, que cent mille pèlerins sont morts dans l'espace de quinze jours. Il est d'ailleurs de règle parmi les Musulmans de ne pas changer de vêtement pendant la durée entière du pèlerinage, mais de les conserver précieusement jusqu'au retour dans le domicile de chacun, où ils sont coupés en morceaux et distribués comme des souvenirs parmi les pèlerins. De même, les vêtements des morts quelque souillés qu'ils soient, sont soigneusement emballés comme de précieuses reliques.

Ces paquets infectés sont de vrais foyers de contagion partout transportés. Le pèlerinage fait l'objet d'une communication télégraphique apportant en tous lieux des misères déplorables. Il serait temps que l'Europe, constamment menacée par ces vieilles pratiques religieuses, avisât aux moyens de faire cesser les épidémies périodiques que lui apporte régulièrement un fanatisme stupide. Le rapport de Colucci Bey l'avertit suffisamment du danger. Il n'est plus possible aux cabinets de rester passifs en face d'un fléau qui se renouvelle sans cesse et qu'il serait si facile d'éviter.

VARIETES.

FANTASME FEMINE.—Il y a à Charleston (New-Hampshire) une jeune femme, veuve, qui, depuis la mort de son mari, a fait, à l'égard de ses affections sur les crapauds. Elle les apprivoise et vit familièrement dans leur intimité. Elle en avait dernièrement plus d'un cent, vivant dans son appartement, connaissant ses voix, venant à son appel, sautant sur ses épaules, nageant dans sa main, et recevant d'elle des baisers pleins de tendresse. Elle avait toutefois une petite fille charmante enfant bionne comme les bies et pure comme un calice, à qui elle avait inspiré le même goût, et qui se promenait le plus souvent sur son tablier plein de crapauds qu'elle caressait avec bonheur. Les autres enfants la frappaient comme la peste, elle ne comprenait pas leur éloignement et s'en affligeait; placée entre son amour pour les vilaines bêtes et son désir de concourir avec les compagnes de son âge, elle a fini par languir, par s'étioler; puis elle est devenue folle et elle est morte. N'est-ce pas là une histoire mélancolique comme une légende? Le femme aux crapauds vit seule; personne n'entre chez elle, et il semble qu'elle doive mourir comme son enfant. Elle mourra de sa passion pour des animaux que les autres regardent comme immondes; elle mourra si on l'en sépare.

FATALITE.—Il y a quelques mois le docteur Horton, d'Udica, perdait deux de ses trois enfants. Maîtresse, le docteur mourait lui-même. Jeudi, le dernier, des trois enfants, une jolie fille de dix ans, était indisposée. Sa mère lui donna une tienne, mais au lieu de la faire avec du geranium, elle avait pris par erreur du jasmyn jume qui, employé à cette dose, est un poison. Une instant après l'enfant s'écria: "Maman, je ne puis plus respirer." Elle suffoqua et expira. Le père et la fille ont été enterrés ensemble. Voilà une pauvre femme, naguère heureuse mère de famille, aujourd'hui veuve et sans un de ses enfants pour la consoler!

TARAC FRANÇAIS.—La barque "Sunshine" chargée de tabac français venant de Rouen, fut partie jeudi de la forteresse Monroe pour Bordeaux.

MARIAGE. A St. François du Lac, le 21 du courant par le Revd M. A. Couin, S. L. Palma, Eouier, Notaire de cette ville, à Dlle Marie Angèle Georgiana Couture, du dit lieu de St. François du Lac.

LE CAMP A LA PRAIRIE.—Plus de 1,000 élèves des écoles militaires sont actuellement campés à La Prairie. D'après les divers comptes rendus publiés dans les journaux de Montréal, il paraît que l'on a remédié à l'organisation d'abord défectueuse sous plusieurs rapports, comme on devait s'y attendre. Le camp a aussi d'abord été très désavantageux à la vie de camp, mais aujourd'hui nos élèves paraissent agueris et feront tout à déserteur leur campagne de vingt jours.

LE TERME DE LA COUR CRIMINELLE. A Trois-Rivières qui se continue encore, est remarquable pour le nombre des accusés et l'horreur que quelques unes des accusations inspirent. On en pourra juger par l'extrait ci-dessous de l'Ére Nouvelle.

Mardi, Alexandre Boisvert subit son procès pour assassinat de son fils. Il a duré toute la journée de mardi, et mercredi après-midi les jurés rapportèrent un verdict de coupable.—MM. Bondy et Cressé pour l'accusé.

Le procès de Jean Gauthier d'Gesles, sur accusation de viol, sur le compte de sa fille Georgina, âgée de 18 ans, commencé ce matin, s'est terminé par un acquittement.—MM. Bondy et Cressé agissent comme conseil de prisonnier.

Une autre accusation du même genre, sur sa fille Léa, occupé le cour au moment où nous mettons sous presse.—Les mêmes avocats se défendent l'accusé.

QUÉLQUE chose que tout le monde devrait savoir. Le voyageur qui est prévenu des Pêlées de Bristol est armé contre les maladies de l'estomac, de la foie et des entrailles qui sont communes sous tous les climats. La première chose à faire en cas d'attaque bilieuse est de nettoyer les entrailles. Les Pêlées de Bristol sont cela rapidement mais non pas radicalement. Tout en expulsant elles adoucissent et fortifient. Il y a en elles un principe émollient qui prévient l'irritation que la purgation entraîne toujours. Aucune des douleurs spasmodiques qui accompagnent l'action des minéraux cathartiques, n'est éprouvée pendant leur opération. Elles laissent à chaque organe son influence dans un bon état. Pour la dyspepsie, les piles, les douleurs du foie, les maux de tête, la suppression, le vertige, les coliques, les brûlures de cœur, elles sont une chose utile et aucune médecine ne peut les remplacer. Elles conservent leurs excellentes qualités étant contenues dans des fioles.

Quelque chose que tout le monde devrait savoir. Le voyageur qui est prévenu des Pêlées de Bristol est armé contre les maladies de l'estomac, de la foie et des entrailles qui sont communes sous tous les climats. La première chose à faire en cas d'attaque bilieuse est de nettoyer les entrailles. Les Pêlées de Bristol sont cela rapidement mais non pas radicalement. Tout en expulsant elles adoucissent et fortifient. Il y a en elles un principe émollient qui prévient l'irritation que la purgation entraîne toujours. Aucune des douleurs spasmodiques qui accompagnent l'action des minéraux cathartiques, n'est éprouvée pendant leur opération. Elles laissent à chaque organe son influence dans un bon état. Pour la dyspepsie, les piles, les douleurs du foie, les maux de tête, la suppression, le vertige, les coliques, les brûlures de cœur, elles sont une chose utile et aucune médecine ne peut les remplacer. Elles conservent leurs excellentes qualités étant contenues dans des fioles.

AYANT fait l'acquisition d'une variété de types entièrement neufs pour les ouvrages de goût (jobs) d'une

Presse Nouvelle, Manufacture de Rugeles pour imprimer de 1,000 à 1,200 par heure, nous sommes prêts à nous charger de l'IMPRESSION de toute espèce de

Blancs, Circulaires, Affiches. (Grandes et Petites.) BROCHURES, ETC., ETC.

EXECUTION PARFAITE et aussi bon marché qu'à Montréal. Impressions livrées sous le plus court délai.

Lettres Funéraires, Cartes de Visite, Cartes d'Affaires, et EXECUTÉS A LA MINUTE. Atelier Typographique de "La Gazette." Sorel 25 septembre, 1865.

G. I. Barthe, AVOCAT, RUE DU ROI.—SOREL. M. BARTHE se chargera d'affaires pour le District de Montréal. Sorel, 6 Février 1865.

Royal Insurance Company. Capital..... £2,000,000 stg. Is one of the largest company in the world, has ever been distinguished for the promptness and the liberality of its settlements.

Liverpool and London and Globe Fire and Life Insurance Company. CAPITAL..... £2,000,000 stg. THE undersigned is prepared to effect Insurances at either of the above company at as low a Rate as is taken by any first class company. JAMES MORGAN, Agt.

D. Z. GAULTIER AVOCAT, RUE PHIPPS. Troisième porte de J. R. L. PROOUST, N. P. Sorel 2 mai 1863.—un

Chs. Dorion, AVOCAT, Bureau Place du MARCHÉ S O R E L. Sorel, 5 Mars 1864.

ALP. MEILLEUR, AVOCAT, No. 41 Rue St. Vincent. MONTREAL. M. MEILLEUR se chargera d'affaires pour le District de Richelieu. Montréal, 6 Février 1864.

A. E. Brassard, AVOCAT, BUREAU, RUE CHARLOTTE, S O R E L. M. Brassard suivra régulièrement le circuit de St. François du Lac et de Drummondville. Sorel, 14 nov. 1864.

J. & C. WURTEL AVOCATS, S O R E L. J. WURTEL, O. J. O. WURTEL, 87 Little St. James, Rue St. Jacques, MONTREAL S O R E L. Novembre 1864. 1a.

Quelque chose que tout le monde devrait savoir.

Le voyageur qui est prévenu des Pêlées de Bristol est armé contre les maladies de l'estomac, de la foie et des entrailles qui sont communes sous tous les climats. La première chose à faire en cas d'attaque bilieuse est de nettoyer les entrailles. Les Pêlées de Bristol sont cela rapidement mais non pas radicalement. Tout en expulsant elles adoucissent et fortifient. Il y a en elles un principe émollient qui prévient l'irritation que la purgation entraîne toujours. Aucune des douleurs spasmodiques qui accompagnent l'action des minéraux cathartiques, n'est éprouvée pendant leur opération. Elles laissent à chaque organe son influence dans un bon état. Pour la dyspepsie, les piles, les douleurs du foie, les maux de tête, la suppression, le vertige, les coliques, les brûlures de cœur, elles sont une chose utile et aucune médecine ne peut les remplacer. Elles conservent leurs excellentes qualités étant contenues dans des fioles.

AYANT fait l'acquisition d'une variété de types entièrement neufs pour les ouvrages de goût (jobs) d'une

Presse Nouvelle, Manufacture de Rugeles pour imprimer de 1,000 à 1,200 par heure, nous sommes prêts à nous charger de l'IMPRESSION de toute espèce de

Blancs, Circulaires, Affiches. (Grandes et Petites.) BROCHURES, ETC., ETC.

EXECUTION PARFAITE et aussi bon marché qu'à Montréal. Impressions livrées sous le plus court délai.

Lettres Funéraires, Cartes de Visite, Cartes d'Affaires, et EXECUTÉS A LA MINUTE. Atelier Typographique de "La Gazette." Sorel 25 septembre, 1865.

G. I. Barthe, AVOCAT, RUE DU ROI.—SOREL. M. BARTHE se chargera d'affaires pour le District de Montréal. Sorel, 6 Février 1865.

Royal Insurance Company. Capital..... £2,000,000 stg. Is one of the largest company in the world, has ever been distinguished for the promptness and the liberality of its settlements.

Liverpool and London and Globe Fire and Life Insurance Company. CAPITAL..... £2,000,000 stg. THE undersigned is prepared to effect Insurances at either of the above company at as low a Rate as is taken by any first class company. JAMES MORGAN, Agt.

D. Z. GAULTIER AVOCAT, RUE PHIPPS. Troisième porte de J. R. L. PROOUST, N. P. Sorel 2 mai 1863.—un

Chs. Dorion, AVOCAT, Bureau Place du MARCHÉ S O R E L. Sorel, 5 Mars 1864.

ALP. MEILLEUR, AVOCAT, No. 41 Rue St. Vincent. MONTREAL. M. MEILLEUR se chargera d'affaires pour le District de Richelieu. Montréal, 6 Février 1864.

A. E. Brassard, AVOCAT, BUREAU, RUE CHARLOTTE, S O R E L. M. Brassard suivra régulièrement le circuit de St. François du Lac et de Drummondville. Sorel, 14 nov. 1864.

J. & C. WURTEL AVOCATS, S O R E L. J. WURTEL, O. J. O. WURTEL, 87 Little St. James, Rue St. Jacques, MONTREAL S O R E L. Novembre 1864. 1a.

COURSES AU TROT. A SOREL.

Mardi Mercredi le 26 et 27 Septembre courant. Où les jours suivants si le temps et le chemin le permettent.

PREMIER JOUR.

Une course de \$10 pour tous chevaux qui n'ont jamais gagné d'entrée, 3 dans 5. Entrée \$1.50.

Une course de \$12 à tous chevaux qui n'ont jamais gagné, 3 dans 5. Entrée \$1.75. Une course de \$10 ouverte à tous chevaux de 4 ans, 3 dans 5. Entrée \$2.

SECOND JOUR.

Une course de \$20 ouverte à tous chevaux de seconde classe, 3 dans 5. Entrée \$3.50. Une course de \$40 ouverte à tous chevaux trotteurs, 3 dans 5. Entrée \$4.50.

REGLEMENTS.—Les entrées se feront sur le terrain des courses. Quatre entrées seront exigées. Les entrées de chaque course se feront le jour même. Chaque propriétaire nommera un juge. Toutes contestations seront décidées par les juges sans appel. Les courses commenceront à DIX heures A. M.

PIERRE LANGEVIN, Propriétaires. DIDACE GUYREMONT.

Avis Public. EST par les présentes donné que la liste Alphabétique des personnes qui d'après le Rôle de Cotisation, paraissent avoir en vertu du chapitre 6 des Statuts du Canada le droit de voter aux élections des membres du Conseil Législatif ou de l'Assemblée Législative, à raison des biens fonds mentionnés dans tel rôle distinguant les personnes qui paraissent avoir qualité comme propriétaires, de celles qui paraissent qualifiées comme locataires ou occupants, et indiquant le numéro du lot ou de la partie du lot, ou autre désignation des biens fonds à raison desquels elles ont ainsi la qualité requise, en la Ville de Sorel, comté et District de Richelieu, est maintenant déposée au bureau du Sousigné, à l'Hôtel-de-Ville de Sorel, et affichée dans ledit Bureau, pour l'information de tous intéressés, et que toutes personnes désirant de faire corriger la dite liste, pourront en faire la demande de la même manière et dans la période de temps prescrite par la loi, pour demander la correction des Rôles de Cotisation. J. G. CRÉBASSA, Jnr., Sec. Tres. Hôtel-de-Ville, Sorel, 26 août 1865.

Public Notice. IS hereby given that the Alphabetical List of persons who by the assessment Roll, appear qualified, in conformity to the sixth chapter of the consolidated Statutes of Canada, to vote at Elections of Members of the Legislative Council and of the Legislative Assembly, in respect of property mentioned in such Roll, distinguishing such persons as appear qualified as owners from those who appear qualified as tenants or occupants, and showing the number of the lot or part of lot, or other description of the real property, in respect of which they are so qualified, in the Town of Sorel, county and district of Richelieu, is deposited and posted up, in the office of the undersigned at the Town-Hall of the said Town of Sorel, for the information of all interested, and that application may be made by parties desiring of having the same corrected, in the manner and during the period of time provided by law for making applications for corrections in the assessment Roll. J. G. CRÉBASSA, JNR. Sec. Tres. Town-Hall, Sorel, 20 August 1865.

Liste DES LETTRES non réclamées au Bureau de Poste de Sorel, durant le mois de AOUT 1865.

Allard Louis, Lussier Raphael, Anaya Louis, Matiel Charles, Beshpime Mr., Montreuil Jeffrey, Cusick Patrick, Montour Ephrem, Chapdelaine Louis, Maure Joseph, Chapdelaine Bapt., Naud Prosper, Carpentier Joseph, Plant André, Demarec dame Er-Plant Elie, Denoyez Simon, Partell Bridgitte, Dumas Ambroise, Paul Dorot Delle, Fleuris Pierre, Paul Theodore, Gauthier Sévère, Reinville Louis, Giroux Michel, Rajotte Olivier, Luxier Antoine, St. George Clément, Labrec Wm., Sullière Narcisse, Leclair Paul, Morin Joseph allias, Lemoine Em. ou Michel, Ch. L., Testier Baptiste, Langevin Prieux, Capt de Lamanda, Langevin Pierre, R. OLIVIER, Ass. M. P. Sorel, 7 Sept. 1865.

Acte concernant la faillite 1864. Les créanciers du sousigné sont notifiés de se réunir au bureau de GEORGES L. BARTHE, Ecr., avocat, en la Ville de Sorel, district de Richelieu, MONTREAL, le QUATRIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain à OUX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic qui pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit. HONORE alias HENRY BARTHE, Sorel, le 4 Septembre 1865.

Acte concernant la faillite 1864. Les créanciers du sousigné, tant individuellement que comme associés, ont les noms et raison sociale de Barthé & Lussier, pour des fins commerciales et de navigation, sont notifiés de se réunir au bureau de GEORGES L. BARTHE, Ecr., avocat, en la Ville de Sorel, district de Richelieu, MONTREAL, le QUATRIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain à OUX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic qui pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit. PRAXÈDE PRÉPARER, HONORE alias HENRY BARTHE, (pour autoriser la dite dame Praxède Trepanier son épouse), RUSSE LUSSIER, Sorel, le 4 septembre 1865.

Roman Canadien. Antoinette de Mircourt, A vendre à la Librairie de "La Gazette de Sorel". Prix: - - - 30 Sous.

DAVID FINLAY, TAILLEUR, VIS-A-VIS LE MAGASIN DE R. H. KITTROM AGR. Sorel, 17 août 1864.

M. MATHIEU, NOYARE PUBLIC, Résidence de Dame Veuve Augustin St. Louis. Sorel, 6 Février 1864.

Garossier Umandé. Un bon ouvrier Carrossier travaillant de l'ouvrage et un bon salaire à gagner en s'adressant immédiatement au sousigné. HUBERT DROLET, Carrossier, Sorel, 7 septembre 1865.

Papier à enveloppe à bon marché, à vendre à la Librairie de La Gazette de Sorel.

On RECEVRA ce bureau jusqu'à lundi, le 18 du présent, à MIDI, des SOUMISSIONS cachetées à l'adresse du Secrétaire du Département des Travaux Publics, pour le transport de QUÉBEC à OTTAWA, entre le 25 Septembre courant et le 28 Novembre prochain, tel qu'on pourra l'ordonner, des archives, meubles et effets des différents bureaux publics, de l'Assemblée Législative et de la Chambre Haute. On pourra connaître, en s'adressant à ce bureau, à Québec, les termes et les conditions de ce transport.

Les soumissions devront être accompagnées de la signature de deux personnes solvables ou plus, disposées à se rendre caution de l'exécution complète et satisfaisante des clauses du contrat. Le département ne sera pas tenu d'accepter la soumission la plus basse ni aucune d'elles. F. BRAUN, Secrétaire. Département des Travaux Publics. Québec, 7 septembre 1865.—3 lo.

Avis. LES sousignés se sont associés pour exercer leur profession dans le DISTRICT DE RICHELIEU sous le nom de "MOUSSHAU et DEMERS." Ils tiennent leur bureau au Village de Berthier, à l'Hotel Gagnon. J. A. MOUSSHAU, A. DEMERS, Avocats. Berthier 5 Novembre 1864.—1a.

Olivier et Armtstrongs, AVOCATS. Bureau vis-à-vis le Palais de Justice, Sorel. M. Armstrong, réside à Sorel. M. Olivier à Berthier, mais il sera au Bureau à Sorel tous les Samedis, après 9 heures l'a. m. jusqu'à 5 h. p. m. L. A. OLIVIER, JAMES ARMSTRONG. Sorel, 25 mai 1864.

For Sale, LOTS 146 AND 111. Corner of PREVOST and PRINCE street with a substantial wooden house built round with brick. Apply to Mrs. SMITH, 172 Duke Street, Griftstown, Montreal, or Mr. PARRIS, Sorel. Sorel, 2 Septembre 1865.

Notice. Lovell's School Books, also Paper of all sorts, Ink, Pens, etc., English Songs, Music, etc., cheap for cash for sale at the "Sorel Gazette Library," also Novel's Canadian literature, etc., etc.

Acte concernant la faillite 1864. Les créanciers du sousigné sont notifiés de se réunir au bureau de GEORGES L. BARTHE, Ecr., avocat, en la Ville de Sorel, district de Richelieu, MONTREAL, le QUATRIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain à OUX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic qui pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit. HONORE alias HENRY BARTHE, Sorel, le 4 Septembre 1865.

Acte concernant la faillite 1864. Les créanciers du sousigné, tant individuellement que comme associés, ont les noms et raison sociale de Barthé & Lussier, pour des fins commerciales et de navigation, sont notifiés de se réunir au bureau de GEORGES L. BARTHE, Ecr., avocat, en la Ville de Sorel, district de Richelieu, MONTREAL, le QUATRIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain à OUX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic qui pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit. PRAXÈDE PRÉPARER, HONORE alias HENRY BARTHE, (pour autoriser la dite dame Praxède Trepanier son épouse), RUSSE LUSSIER, Sorel, le 4 septembre 1865.

Acte concernant la faillite 1864. Les créanciers du sousigné, tant individuellement que comme associés, ont les noms et raison sociale de Barthé & Lussier, pour des fins commerciales et de navigation, sont notifiés de se réunir au bureau de GEORGES L. BARTHE, Ecr., avocat, en la Ville de Sorel, district de Richelieu, MONTREAL, le QUATRIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain à OUX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic qui pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit. PRAXÈDE PRÉPARER, HONORE alias HENRY BARTHE, (pour autoriser la dite dame Praxède Trepanier son épouse), RUSSE LUSSIER, Sorel, le 4 septembre 1865.

Acte concernant la faillite 1864. Les créanciers du sousigné, tant individuellement que comme associés, ont les noms et raison sociale de Barthé & Lussier, pour des fins commerciales et de navigation, sont notifiés de se réunir au bureau de GEORGES L. BARTHE, Ecr., avocat, en la Ville de Sorel, district de Richelieu, MONTREAL, le QUATRIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain à OUX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic qui pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit. PRAXÈDE PRÉPARER, HONORE alias HENRY BARTHE, (pour autoriser la dite dame Praxède Trepanier son épouse), RUSSE LUSSIER, Sorel, le 4 septembre 1865.

Acte concernant la faillite 1864. Les créanciers du sousigné, tant individuellement que comme associés, ont les noms et raison sociale de Barthé & Lussier, pour des fins commerciales et de navigation, sont notifiés de se réunir au bureau de GEORGES L. BARTHE, Ecr., avocat, en la Ville de Sorel, district de Richelieu, MONTREAL, le QUATRIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain à OUX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic qui pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit. PRAXÈDE PRÉPARER, HONORE alias HENRY BARTHE, (pour autoriser la dite dame Praxède Trepanier son épouse), RUSSE LUSSIER, Sorel, le 4 septembre 1865.

Acte concernant la faillite 1864. Les créanciers du sousigné, tant individuellement que comme associés, ont les noms et raison sociale de Barthé & Lussier, pour des fins commerciales et de navigation, sont notifiés de se réunir au bureau de GEORGES L. BARTHE, Ecr., avocat, en la Ville de Sorel, district de Richelieu, MONTREAL, le QUATRIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain à OUX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic qui pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit. PRAXÈDE PRÉPARER, HONORE alias HENRY BARTHE, (pour autoriser la dite dame Praxède Trepanier son épouse), RUSSE LUSSIER, Sorel, le 4 septembre 1865.

Acte concernant la faillite 1864. Les créanciers du sousigné, tant individuellement que comme associés, ont les noms et raison sociale de Barthé & Lussier, pour des fins commerciales et de navigation, sont notifiés de se réunir au bureau de GEORGES L. BARTHE, Ecr., avocat, en la Ville de Sorel, district de Richelieu, MONTREAL, le QUATRIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain à OUX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic qui pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit. PRAXÈDE PRÉPARER, HONORE alias HENRY BARTHE, (pour autoriser la dite dame Praxède Trepanier son épouse), RUSSE LUSSIER, Sorel, le 4 septembre 1865.

Acte concernant la faillite 1864. Les créanciers du sousigné, tant individuellement que comme associés, ont les noms et raison sociale de Barthé & Lussier, pour des fins commerciales et de navigation, sont notifiés de se réunir au bureau de GEORGES L. BARTHE, Ecr., avocat, en la Ville de Sorel, district de Richelieu, MONTREAL, le QUATRIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain à OUX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic qui pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit. PRAXÈDE PRÉPARER, HONORE alias HENRY BARTHE, (pour autoriser la dite dame Praxède Trepanier son épouse), RUSSE LUSSIER, Sorel, le 4 septembre 1865.

Acte concernant la faillite 1864. Les créanciers du sousigné, tant individuellement que comme associés, ont les noms et raison sociale de Barthé & Lussier, pour des fins commerciales et de navigation, sont notifiés de se réunir au bureau de GEORGES L. BARTHE, Ecr., avocat, en la Ville de Sorel, district de Richelieu, MONTREAL, le QUATRIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain à OUX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic qui pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit. PRAXÈDE PRÉPARER, HONORE alias HENRY BARTHE, (pour autoriser la dite dame Praxède Trepanier son épouse), RUSSE LUSSIER, Sorel, le 4 septembre 1865.

Acte concernant la faillite 1864. Les créanciers du sousigné, tant individuellement que comme associés, ont les noms et raison sociale de Barthé & Lussier, pour des fins commerciales et de navigation, sont notifiés de se réunir au bureau de GEORGES L. BARTHE, Ecr., avocat, en la Ville de Sorel, district de Richelieu, MONTREAL, le QUATRIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain à OUX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic qui pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit. PRAXÈDE PRÉPARER, HONORE alias HENRY BARTHE, (pour autoriser la dite dame Praxède Trepanier son épouse), RUSSE LUSSIER, Sorel, le 4 septembre 1865.

Acte concernant la faillite 1864. Les créanciers du sousigné, tant individuellement que comme associés, ont les noms et raison sociale de Barthé & Lussier, pour des fins commerciales et de navigation, sont notifiés de se réunir au bureau de GEORGES L. BARTHE, Ecr., avocat, en la Ville de Sorel, district de Richelieu, MONTREAL, le QUATRIÈME JOUR D'OCTOBRE prochain à OUX heures de l'avant-midi, afin de recevoir un état de ses affaires et de nommer un syndic qui pourra faire une cession en vertu de l'acte susdit. PRAXÈDE PRÉPARER, HONORE alias HENRY BARTHE, (pour autoriser la dite dame Praxède Trepanier son épouse), RUSSE LUSSIER, Sorel, le 4 septembre 1865.

Act

Salsepareille DE BRISTOL



Le Grand Purificateur du Sang. La seule bonne préparation pour la guérison permanente des

Cas les plus dangereux

DE Sorel, Daire, Tumeurs, Ulcères et Impétigo et pour toutes les affections de la peau. C'est aussi un remède sans parallèle pour les Rhumes, Eruptions Blanches, Névralgie, Débilité générale du système Nerveux, Perte de l'appétit, Languueur, Etourdissements et toutes les maladies du Foie, Les Fièvres intermittentes, C'est le meilleur remède, et de fait le seul sur lequel on puisse compter pour la guérison de toutes les maladies occasionnées par l'état impur du sang ou par l'usage immodéré du calomel et particulièrement lorsque l'on n'a eut avec les

PILULES VEGETALES SUCREES DE BRISTOL



LE GRAND REMÈDE POUR TOUTES LES MALADIES

DU FOIE, DE L'ESTOMAC et des Intestins.

Renfermées dans des fioles de verre et garanties pour se conserver dans tous les Climats

Ces pilules sont préparées expressément pour opérer de concert avec le roi des purificateurs du Sang, la Salsepareille de Bristol, dans toutes les affections provenant d'humours viciés ou d'un sang impur. Les maladies les plus abandonnées ne doivent pas désespérer. Sous l'influence de ces deux Grands Remèdes, des maladies considérées jusqu'ici comme incurables disparaissent complètement et à une manière permanente. Dans les maladies suivantes, ces Pilules sont le remède le plus sûr, le plus prompt et le meilleur qui aient jamais été préparés. On doit y recourir sans retard.

Dyspepsie ou Indigestion, Maladie de Foie, Constipation, Hémorroïdes, Maux de tête, Hydropisie.

Prix : 25c. la fiole. DEVINS & BOLTON, Préparé seulement par Lannan & Kemp, Droguistes en gros, New-York. A vendre à LA LIBRAIRIE de La Gazette de Sorel.

Sorel, 4 Mars 1865.

JOHN GIROUX HUISSIER.

ET AGENT COLLECTEUR.

AVEC DU BORD DE L'EAU, VOISIN DE M. R. P. DERON.

Berthier, (En-Haut.) Berthier, 7th Febr. 1869

JOHN GIROUX. BAILIFF.

AGENT & COLLECTOR, FRONT STREET, NEAR R. P. DERON'S Berthier, (En-Haut.)

ST. LAWRENCE CLASSICAL AND COMMERCIAL SCHOOL.

at Lawgrove, ALLEN FARM, in the Barrière of the Town of Sorel.

TERMS:—Board and Tuition... £30 pr. annum PAYABLE QUARTERLY IN ADVANCE. Address B. O. ALLEN. Sorel 21st 1864.

Alfred Baron DIT LAFRENIERE, HUISSIER.

31 VIVIERE DAVID 30 avril 1864—aa.

Royal Insurance Company.

Capital..... £2,000,000 stg.

Is one of the largest company in the world, has ever been distinguished for the promptness and the liberality of its settlements.

Liverpool and London and Globe Fire and Life Insurance Company.

CAPITAL..... £2,000,000 stg.

THE undersigned is prepared to effect Insurance at either of the above company at a Low Rate as is taken by any first class company.

JAMES MORGAN, Agent.

LOVELL'S BOOKS AND LITERATURE BOOKS FOR SALE AT THE LIBRARY OF "SOREL GAZETTE."

First Book, Second Book, Third Book, Fourth Book, Fifth Book, National Arithmetic, Key to Arithmetic, Pinnoch's English, Elementary Arithmetic, Key to Elementary Arithmetic, Bri. Ame. Reader, Elements of Algebra, Key to Elements of Algebra, Scientific Agriculture, Students Guide Philosophy of Gr., Johnson's Book Keeping, Outlines of Chronology, Latin Grammar, Vasey's Spelling Lesson's grammar, Vasey's grammar, General geography, Easy Lessons, French without a master, Elements of Eticutions, A. B. C. Simplified, Natural Philosophy, Ready Reckoner no. 1, Ready Reckoner no. 2, Recueil de chanson, History of Canada cloth, Canada Directory, Poems by Buidwyn, Canadian Ballads, Voices of the night, Antoinettes de Mirecourt, Animals of B. N. America, B. N. Almanac.

FORGE! Augustin Portelance.

RUE CHARLOTTE—SOREL

Et là où l'on se procure le meilleur ouvrage à Sorel, à des prix modérés et à des conditions libérales. Ainsi que du Charbon de fer de première qualité.

Le soussigné tout en remerciant le public de Sorel et de ses environs pour l'encouragement libéral qu'il lui en a rendu, annonce que sa Forge est maintenant mentionnée

Pour faire toutes espèces d'ouvrages en fer, telle que :

HACHES de meilleure qualité, Ferrures pour bateaux, av-pour, Moules, etc. et tout ce qui est nécessaire aux batiments, et en général, tous les espèces d'ouvrages en fer garantis de meilleure qualité possible.

Il se flâte de pouvoir mériter une large part de patronage public.

AUGUSTIN PORTELANCE, Sorel, 16 Octobre 1862.—a

IMPRESSIONS.

Ayant fait l'acquisition d'une

Presse Nouvelle,

Manufacture de Ruggles pouvant imprimer de 1,000 à 1,300 par heure, nous sommes prêts à nous charger de l'IMPRESSION de toute espèce de

Blancs, Circulaires, Affiches.

(Grandes et Petites.)

BROCHURES, ETC., ETC.

EXECUTION PARFAITE

et aussi bon marché qu'à Montréal.

Impressions livrées sous le plus court délai.

Lettres Funéraires, Cartes de Visite, Cartes d'Affaires, et EXECUTÉES LA MINUTE.

Atelier Typographique de "La Gazette." Sorel 25 Juin 1865.

D. Z. GAULTIER AVOCAT.

RUE PHIPPS.

Troisième porte de J. B. L. PÉROUST, N. P. Sorel 7 mai 1865.—un

Chs. Dorion, AVOCAT.

Bureau Place du MARCHÉ S O R E L Sorel, 5 Mars 1864.

ALP. MEILLEUR, AVOCAT.

No. 41 Rue St. Vincent. MONTREAL.

M. MEILLEUR se chargera d'affaires pour le District de Richelieu Montréal, 6 Février 1866.

ELIXIR BALSAMIQUE VEGETAL DE N. H. DOWN.

Un certificat QUI EN VAUT Des milliers.

Témoignage d'un vieux médecin.

LISEE Waterbury, Vt., 24 nov. 1863.

Bien que je n'aime pas l'habitude des médecins de recommander sans cesse les remèdes qu'ils ont prescrits, cependant après une épreuve de 10 ans je puis bien admettre qu'il n'y a pas de médicament offert au public dont aucun médecin ne se servir pour ses patients et la recommander au public à ce point que j'ai pu en faire un usage journalier. Cette médecine est l'Élixir Balsamique Végétal du Révd. N. H. Down.

Je n'en ai servi moi-même avec le plus grand succès et maintenant chaque fois que je suis affecté de Rhume ou de toux je prends un peu de ce remède et je suis guéri en peu de jours. Je n'en ai jamais servi à personne et je n'en ai jamais vu servir à personne. Je suis convaincu de son efficacité ayant soigné personnellement avec le Révd. N. H. Down et ce sujet. Il me dit que les principaux ingrédients dont se composent l'Élixir et qui étaient tous de pure végétation et nullement nuisibles.

J. B. WOODWARD, Mainteneur Chirurgical de l'Armée des E. U.

En vente dans toutes les Pharmacies et magasins de campagne pour tout le Canada. Prix 25 cts., 50 cts., et \$1 la bouteille. JOHN F. HENRY & Co., Propriétaires.

303 rue St. Paul, Montréal, O. E., et Main Street, Waterbury, Vt.

LINIMENT DU VERMONT DE HENRY.

Lisez ces certificats.

MONTREAL 8 avril 1860 MM. Henry & Co.,

Notre Liniment du Vermont m'a guéri d'un Rhumatisme qui s'était fixé dans une de mes jambes et vous pouvez proposer que je suis reconnaissant de ce bienfait.—T. QUERRÉ.

South-Grandy, O. W. M. Henry & Co., Chimiste, Montréal

Monsieur, Je suis heureux de dire que mon épouse s'est servie de votre Liniment de Vermont et qu'elle a été guérie de son mal de tête, de son mal de gorge, de son mal de dos, etc. etc.

Et on peut s'en servir intérieure-ment pour les Rhumatismes, les Contusions et les Inflammations. Le Mal de Gorge, le Lumbago, etc. etc.

On peut s'en servir intérieure-ment pour les Cholères et les Rhumes. Le Choléra morbus, Les Douleurs d'Enfant, La Diarrhée, La Colique ventrue, etc. etc.

On pourrait en dire beaucoup sur ses propriétés médicinales et ses effets magiques, mais l'espace limité de cette annonce ne permet que d'en faire seulement un sommaire général.

Il est préparé avec soin: l'on a pris beaucoup de soin qu'il y ait une proportion exacte de chaque ingrédient qui le compose de manière à ce que la combinaison ait sous tous les rapports un effet immédiat et prompt et plus efficace qu'aucune autre médecine.

Une simple cuillère à thé.

Prenez dans de l'eau chaude un peu de ce liniment et suivez la dose que le docteur vous indiquera.

A. Gagnon, résidence, Royal Victoria Hotel, Bureau, coin des Rues King et Charlotte, ancienne place du Palais de Justice.

Des messieurs ont écrit les Certificats de Berthier et de St. François, et se chargeront de ces causes pour le district de Joliette. Sorel, 29 Avril 1865.

Je n'ai jamais entendu dire qu'il n'a toujours fait du bien. Je n'en ai servi fréquemment pour les maladies de Boyaux, et je n'ai jamais entendu dire qu'il n'a toujours fait du bien. Je n'en ai servi fréquemment pour les maladies de Boyaux, et je n'ai jamais entendu dire qu'il n'a toujours fait du bien.

W. BALDWIN: (Témoignage de l'hon Juge Smith.) Montréal, 6 février 1862.

J'ai fait usage de votre Liniment de Vermont de Henry et j'ai procuré beaucoup de soulagement SMITH.

Vendu par chaque droguiste et marchand de campagne par tout le Canada. Pri 25 cts, la bouteille.

JOHN F. HENRY & Co., Propriétaires 308, rue St. François, et se chargeront de ces causes pour le district de Joliette. Sorel, 29 Avril 1865.

Atelier Typographique. Onguent allemand de Tanner

DE La Gazette de Sorel.

ON FAIT A CE BUREAU,

TOUTES SORTES D'IMPRIMÉS

TELS QUE:

LIVRES

CARTES D'AFFAIRES, ET DE VISITE

Lettres Funéraires,

BLANCS DE COMPTES,

BILLETS DE BANQUE,

Circulaires,

AFFICHES,

PROGRAMME, ETC.,

En différentes couleurs dans les derniers Goutts.

DANS LES DEUX LANGUES.

BLANCS

POUR

AVOGATS

ET POUR

NOTAIRES

ETC., ETC.

MM. les Greffiers, ainsi que MM. les Secrétaires des Muni- palités trouveront aussi toutes les Formu- de Blancs dont ils ont besoin.

Le tout imprimé sur BON PAPIER et à des PRIX TRES REDUITS.

Bondy, Fautoux

ET GAGNON

Avocats, S O R E L

D. D. Bondy, résidence et Bureau, à Montréal, 585 Rue Craig, vis-à-vis la Banque du Peuple.

F. A. Fautoux, Secrétaire Trés. de la Société de Construction du District de Montréal, 327 Rue Notre Dame.

A. Gagnon, résidence, Royal Victoria Hotel, Bureau, coin des Rues King et Charlotte, ancienne place du Palais de Justice.

Des messieurs ont écrit les Certificats de Berthier et de St. François, et se chargeront de ces causes pour le district de Joliette. Sorel, 29 Avril 1865.

Refrigerants, Boites a Glace

CAISSES A VIANDE.

Nous avons beaucoup de plaisir à informer le public, qu'à l'approche des chaleurs, nous avons fabriqué un grand assortiment varié de REFRIGERANTS, BOITES A GLACE et CAISSES A VIANDE. Nous pouvons les garantir comme ci-dessus, ils sont faits avec les meilleurs matériaux et sont très bien finis, et donneront une entière satisfaction. Nous demandons seulement que l'on vienne les inspecter. MM. Lamplough et Campbell qui approuvent nos réfrigérants en auront des échantillons en mains et prendront des ordres.

— aussi, —

Poils de cuisine et articles en ferblanc et en fer, Couchettes et effets de lit, etc. MEILLEUR & Co., No. 148, Rue Craig. Vis-à-vis la rue St. Charles Sorel.

ON TROUVERA A la Librairie de La Gazette de Sorel, toutes espèces de Fournitures de Bureau,

Ainsi que tout ce qui est nécessaire aux instituteurs, etc., à bas prix.

Livres de littérature français et anglais.

Hubert Drolet, GAROISSIER,

REMARQUES.

Si une personne brise un de ses membre elle ne peut pas espérer se guérir avec l'Onguent quelconque; mais comme un Onguent de famille, celui-ci est supérieur à tout ce qui se trouve actuellement sur le marché. L'inventeur, Dr. Tanner, qui est un vieux médecin, l'a employé dans sa pratique pendant plus de 40 ans. Aujourd'hui, il y en a des milliers de boîtes vendues chaque année, et au Laboratoire un nombre considérable de boîtes est employé pour sa préparation. L'Onguent ne contient aucun ingrédient injurieux ni pour l'homme ni pour l'animal.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Dr. Tanner. —J'ai employé votre Onguent Allemand comme remède contre le mal de tête, et je crois que c'est le meilleur remède que je puisse employer.

Refrigerants, Boites a Glace

CAISSES A VIANDE.

Nous avons beaucoup de plaisir à informer le public, qu'à l'approche des chaleurs, nous avons fabriqué un grand assortiment varié de REFRIGERANTS, BOITES A GLACE et CAISSES A VIANDE. Nous pouvons les garantir comme ci-dessus, ils sont faits avec les meilleurs matériaux et sont très bien finis, et donneront une entière satisfaction. Nous demandons seulement que l'on vienne les inspecter. MM. Lamplough et Campbell qui approuvent nos réfrigérants en auront des échantillons en mains et prendront des ordres.

— aussi, —

Poils de cuisine et articles en ferblanc et en fer, Couchettes et effets de lit, etc. MEILLEUR & Co., No. 148, Rue Craig. Vis-à-vis la rue St. Charles Sorel.

ON TROUVERA A la Librairie de La Gazette de Sorel, toutes espèces de Fournitures de Bureau,

Ainsi que tout ce qui est nécessaire aux instituteurs, etc., à bas prix.

Livres de littérature français et anglais.

Hubert Drolet, GAROISSIER,

REMARQUES